

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 11 décembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Croizat, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2020

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX
Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE
Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme
ASTIER Martine (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe), M. ZBORALA Bernard
(Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

Affiché le : 16/12/2020

15. ADOPTION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE LA COMMUNE DE BOISSEUIL

Le conseil municipal du 9 novembre 2020 a validé la création d'un conseil municipal des Jeunes sur la commune de Boisseuil.

Les conditions de mise en œuvre et d'organisation du CMJ doivent être fixées dans la charte de fonctionnement. Cette dernière permet de définir :

- Les objectifs du CMJ,
- L'organisation du CMJ : les enfants et les tranches d'âges concernés, le nombre de conseillers, la durée du mandat...
- Le fonctionnement des réunions : le lieu, la fréquence, les votes, les formalités administratives, les comptes rendus...
- Les règles de vie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider la charte de fonctionnement telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 20	CONTRE 3	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

